



Plainte pour viol

Par Sinou

Bonjour,

J'ai déposé une plainte pour viol par un soi disant ami, je le connaissais bien.

Dans ma déposition j'ai dit que j'étais en couple (mais on ne vit pas ensemble rien) et que je ne souhaitais pas que mon copain soit au courant.

L'opj m'a juste demandé son prénom.

J'ai donné les nom des 2 amies qui étaient au courant et qui ont témoigné.

L'opj revient vers moi et me dit que je vais être obligé de donner le nom de mon copain.

Chose impossible et impensable pour moi.

Et je répète que c'est un copain, on vit pas ensemble pas marié pas passé.

A t'elle le droit de m'obliger à dire son nom?

Et dans ce cas pourquoi n'auditionne pas tout mon entourage tant qu'a faire.

C'est déjà un moment très difficile pour moi.

Merci à ceux qui répondront j'ai besoin d'aide.

Par ESP

Bonjour

Votre plainte a donc été déposée contre qui ?

Contre X ?

Par Sinou

Bonjour,

Désolée j'ai du mal m'exprimer.

J'ai porter plainte contre quelqu'un que je connais.

Mais il s'avère que bêtement dans ma déposition j'ai dit que j'avais un petit ami, et maintenant l'opj veut que je donne le nom de mon petit ami, elle m'a même dit obligé.

Mais je ne veux pas le mêler à tout cela

Par AGeorges

Bonsoir Sinou,

ESP vous a posé une question à laquelle vous n'avez pas répondu. Si vous avez effectivement déposé une plainte contre X, le rôle de la police et de la justice est de trouver qui est X, même si vous n'avez pas souhaité le "dénoncer".

Et pour eux qui ne connaissent pas les personnes (et c'est mieux), votre "petit ami" est un candidat sérieux.

Pour mieux comprendre la position de l'OPJ, essayez (pas facile) de dépersonnaliser la situation pendant un court temps et lisez ce qui a trait au Syndrome de Stockholm. Cela a trait aux victimes qui protègent leurs bourreaux dans un certain nombre de cas. Pour enquêter, la police et la justice sont obligés de tenir compte de cette possibilité. Les témoignages sont importants, mais ils essayent d'établir des faits plus définitifs.

Il est parfaitement compréhensible que vous souhaitiez protéger votre petit ami, mais lui, le souhaiterait-il vraiment ? Vous avez été une victime, comment vous en vouloir ? Il pourrait vous aimer encore plus, et si ce n'était pas le cas, serait-il vraiment souhaitable que vous envisagiez d'aller plus loin avec une personne intransigeante ?

Dans la majorité des cas, le dommage d'un viol est beaucoup plus moral que physique. Pour cette raison, vous avez besoin de support et d'affection de votre entourage, afin de réduire le dommage. Dans ce cadre, parler est un soulagement, mais cela demande énormément de courage. Pendant des siècles, les femmes se sont tues. C'est juste la condition qu'il faut pour que tout continue comme avant. Malheureusement.

Posez-vous toutes ces questions ...